



Fleuriste (H/F/X)

Nature - Jardins

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous avez la main verte et croyez au pouvoir des fleurs ? Vous êtes l'as du sécateur, vous cueillez et confectionnez des petits bouquets avec les quelques fleurs à votre disposition. Alors cette formation Fleuriste est l'occasion pour vous de tirer une bonne épine du pied quant à votre avenir professionnel.

Le Fleuriste et la Fleuriste **créent, réalisent et vendent des compositions ou arrangements de fleurs et de plantes**. Ils connaissent les différentes fleurs et les allient dans des bouquets, des couronnes, des montages afin de proposer des compositions esthétiques aux clients. Le fleuriste prépare, assortit, présente et met en valeur, notamment les fleurs naturelles, séchées ou artificielles et les plantes vertes et fleuries.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Fleuriste** :

Vendre la marchandise : accueillir le client, le conseiller et lui fournir des fleurs, des plantes ou des compositions en fonction de ses souhaits. Fournir les produits demandés, livrer la marchandise chez le client.

Réaliser des arrangements floraux : bouquets, montages floraux, compositions de plantes, vous sélectionnez les fleurs et plantes afin de concevoir des arrangements esthétiques. Vous composez des créations en fonction des souhaits du client.



Gérer la décoration florale d'un lieu : vous concevez la décoration et l'habillage floral d'une salle, d'un lieu en fonction de diverses occasions : mariages, funérailles, événements... Vous assurez le travail complet, la préparation, la réalisation, la livraison. Vous réalisez des stands, des étalages, des portiques...

Gérer la marchandise : vous gérez l'approvisionnement de votre stock de fleurs et plantes, vous gérez les commandes auprès des fournisseurs, vous entretenez les végétaux avant la vente, tant d'un point de vue botanique que commercial.

Gérer les locaux et le matériel : vous ménagez le magasin et les espaces de vente, vous agencez et entretenez votre lieu de travail, vos outils et votre matériel. Vous gérez les déchets liés à votre activité.

Gérer son activité professionnelle : vous organisez votre activité commerciale et vous maîtrisez tous les aspects liés à la gestion d'entreprise : organisation du travail, gestion du personnel, gestion des aspects commerciaux, comptables et administratifs. Vous respectez les règles et la déontologie liées au secteur. Vous actualisez vos compétences en fonction des évolutions.

Dans leur magasin, le fleuriste et la fleuriste répondent aux besoins spécifiques des clients : composition pour un mariage, pour un deuil, pour une réception, pour de la décoration... Ils assurent tous aspects de la vente et conseillent les clients. Les fleuristes achètent et entretiennent les fleurs et plantes de leur magasin jusqu'à la vente. Les fleuristes d'entreprise assurent la gestion et le fonctionnement du magasin.

Ne laissez plus vos soucis s'enraciner, suivez vos pensées et rendez-vous vite dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire et enfin réaliser votre rêve !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux exigences de l'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour les adultes.



Débouché(s) métier(s)

Fleuriste indépendant / Fleuriste indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée fleuriste

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur et créateur d'espaces verts (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-et-createur-despaces-verts>)

Entrepreneur de jardins (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-de-jardins>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Activités variées Créativité

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Fleuriste et la Fleuriste doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients avec des demandes particulières, fournisseurs, fournisseurs...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des formules et montages à des clients, il faut donc leur montrer, les informer et tenter de les convaincre.

Passion et sens de l'esthétique : ce métier requiert une passion envers les fleurs et les plantes, vous les connaissez, connaissez leurs particularités et les sublimer en de belles compositions.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir pour l'un ou l'autre événement festif ou tragique, parfois à des horaires particuliers et à des lieux de déplacement.

Rigueur et discipline : vous vendez des produits qui peuvent être périssables, vous veillez donc à une conservation et un entretien optimal. Vous respectez toutes les règles d'hygiène.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administratif.



Programme

1ère année :

R05/4 Vendre la marchandise (22h)

R05/4 Réaliser des arrangements floraux simples: module "technologie" (62h)

R05/4 Réaliser des arrangements floraux simples: module "dessin" (22h)

R05/4 Participer à la décoration florale d'un lieu (16h)

R05/4 Participer à la gestion de la marchandise: module "botanique" (36h)

R05/4 Participer à la gestion des marchandises: module "soins plantes par fleuriste" (48h)

R05/4 Participer à la gestion des locaux et du matériel (10h)

R05/4 S'insérer dans la vie professionnelle

2ème année :

R05/5 Créer des arrangements floraux (40h)

R05/5 Créer la décoration florale d'un lieu (20h)

R05/5 Gérer la marchandise - module "botanique" (24h)

R05/5 Gérer les locaux et le matériel (16h)

R05/5 Gérer marchandise - module "connaissance du marché/de la marchandise" (16h)

3ème année :

R05/6 Créer des arrangements floraux (50h)

R05/6 Créer la décoration florale d'un lieu (54h)

R05/6 Visites pédagogiques (8h)

R05/6 Gérer son activité professionnelle (cours AS) (38h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

Sites de formation

Perwez, Libramont, Liège - Château Massart, Mons.

